



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE D'AURIGNAC

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

AURIGNAC

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2025 au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

Monsieur le Maire de AURIGNAC,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 522-23 à L. 522-31,

Arrête

Article 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2025

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
MAYET Xavier	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe / /

Article 2 (Dans le cas d'un avancement au choix)

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)		1	1
Agents susceptibles d'être promus (Ensemble des agents inscrits sur le tableau)		1	1

Article 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à AURIGNAC, le 16/10/2025

Monsieur le Maire,

Jean-Michel LOSEGO



Monsieur le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télerecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>